



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2020-138

PUBLIÉ LE 29 OCTOBRE 2020

Sommaire

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2020-10-28-001 - arrêté portant modification de la composition de la commission départementale de la présence postale territoriale (CDPPT) (4 pages)

Page 3

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2020-10-28-001

arrêté portant modification de la composition de la
commission départementale de la présence postale
territoriale (CDPPT)

*arrêté portant modification de la composition de la commission départementale de la présence
postale territoriale (CDPPT)*

ARRÊTÉ
portant modification de la composition de la commission départementale
de la présence postale territoriale
(CDPPT)

Le préfet des Deux-Sèvres,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 modifiée relative à l'organisation du service public de La Poste et à France-Télécom, notamment ses articles 6 et 38 ;

VU la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n° 2006-1239 du 11 octobre 2006 relatif à la contribution de La Poste à l'aménagement du territoire ;

VU le décret n° 2007-448 du 25 mars 2007 relatif à la composition, aux attributions et au fonctionnement des commissions départementales de présence postale territoriale ;

VU le décret du président de la République en date du 15 janvier 2020 portant nomination de M. Emmanuel AUBRY en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 mai 2011 portant nomination des membres de la CDPPT;

VU l'arrêté préfectoral du 3 février 2020 portant modification de la composition de la commission départementale de la présence postale;

VU la lettre du 16 octobre 2020 de Mme la présidente de l'Association départementale des maires des Deux-Sèvres désignant quatre élus membres titulaires et quatre élus membres suppléants de la CDPPT ;

CONSIDÉRANT que Mme Catherine LAM TAN HING-LA BUSSIÈRE, sous-préfète de Bressuire, a été désignée Référent ruralité par le préfet des Deux-Sèvres ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

A R R Ê T É :

Article 1er : L'arrêté préfectoral du 5 mai 2011 portant nomination des membres de la commission départementale de présence postale territoriale est modifié comme suit :

« ARTICLE 1er : La commission départementale de la présence postale territoriale est composée comme suit :

I - Huit élus :

- deux représentants du Conseil régional :

Titulaires :

- M. Pascal DUFORESTEL
Conseiller régional
- Mme Nathalie LANZI
Vice-présidente du Conseil régional

Suppléants :

- Mme Muriel SABOURIN BENELHADJ
Conseillère régionale
- M. Nicolas GAMACHE
Conseiller régional

- deux représentants du Conseil départemental :

Titulaires :

- M. Romain DUPEYROU
Conseiller départemental de Niort-1-
- Mme Colette BALLAND
Conseillère départementale de Melle

Suppléantes :

- Mme Maryline GELEE
Conseillère départementale du Val de Thouet
- Mme Chantal BRILAUD
Conseillère départementale de Celles-sur-Belle

- un représentant des communes de moins de 2.000 habitants :

Titulaire :

- M. Gérard PIERRE
Maire de FAYE-L'ABBESSE

Suppléante :

- Mme Lucy MOREAU
Maire de VILLIERS-EN-PLAINE

- un représentant des communes de plus de 2.000 habitants :

Titulaire :

- M. Thierry DEVAUTOUR
Maire d'ECHIRE

Suppléante :

- Mme Sylvie BRUNET
Maire de CELLES-SUR-BELLE

- un représentant des groupements de communes :

Titulaire :

- M. Jean-François RENOUX
Vice président de la Communauté
de communes du Haut Val de Sèvre

Suppléant :

- M. Jacques FRADIN
Vice-président de la Communauté
de communes Val de Gâtine

- un représentant de la zone urbaine sensible (ZUS) de la Ville de NIORT

Titulaire :

- Mme Valérie BELY-VOLLAND
Maire-adjointe de NIORT

Suppléant :

- M. Guillaume JUIN
Conseiller municipal de NIORT

II - Un représentant de La Poste :

- M. Patrick BRAILLON, Délégué aux Relations territoriales du groupe La Poste pour les Deux-Sèvres

III - Un représentant de l'État :

- Mme Catherine LAM TAN HING-LA BUSSIÈRE, sous-préfète de Bressuire, référent ruralité

Article 2 :

Les membres élus de la commission, désignés pour trois ans, élisent leur président en son sein.

Article 3 :

Le représentant de La Poste, M. Patrick BRAILLON, assiste aux réunions de la commission et en assure le secrétariat.

Article 4 :

L'arrêté préfectoral du 3 février 2020 est abrogé.

Article 5 :

La secrétaire générale de la préfecture et le directeur de La Poste sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

NIORT, le 28 OCT. 2020



Emmanuel AUBRY

